

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- CREISSAN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340089800010

POSTE COMPTABLE : CFP CAPESTANG

M. 14

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
24 AVR. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE CREISSAN (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	40
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CREISSAN MAIRIE DE CREISSAN	BP 2019
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0,0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 432 234,85	1 096 447,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 335 787,69
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 432 234,85	1 432 234,85

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	768 298,83	535 085,65
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 286,82	236 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		771 585,65	771 585,65
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 203 820,50	2 203 820,50

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	294 360,86	0,00	293 000,00	293 000,00	293 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	579 641,00	0,00	591 880,00	591 880,00	591 880,00
014	Atténuations de produits	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	120 607,00	0,00	123 670,00	123 670,00	123 670,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 032 608,86	0,00	1 046 550,00	1 046 550,00	1 046 550,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 104 808,86	0,00	1 143 750,00	1 143 750,00	1 143 750,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	176 605,68		189 417,16	189 417,16	189 417,16
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	77 586,46		99 067,69	99 067,69	99 067,69
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		254 192,14		288 484,85	288 484,85	288 484,85
TOTAL		1 359 001,00	0,00	1 432 234,85	1 432 234,85	1 432 234,85

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 432 234,85
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	116 215,00	0,00	103 115,00	103 115,00	103 115,00
73	Impôts et taxes	570 983,00	0,00	536 041,00	536 041,00	536 041,00
74	Dotations et participations	288 366,00	0,00	281 243,00	281 243,00	281 243,00
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	0,00	52 500,00	52 500,00	52 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 045 564,86	0,00	987 899,00	987 899,00	987 899,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 048 074,86	0,00	990 404,00	990 404,00	990 404,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	94 000,00		106 043,16	106 043,16	106 043,16
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		94 000,00		106 043,16	106 043,16	106 043,16
TOTAL		1 142 074,86	0,00	1 096 447,16	1 096 447,16	1 096 447,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	335 787,69
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 432 234,85
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	182 441,69
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 297,00	0,00	25 618,13	25 618,13	25 618,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	353 692,33	3 286,82	454 543,11	454 543,11	457 829,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	361 989,33	3 286,82	480 161,24	480 161,24	483 448,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 125,67	0,00	153 700,00	153 700,00	153 700,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		28 394,43	28 394,43	28 394,43
	Total des dépenses financières	146 125,67	0,00	182 094,43	182 094,43	182 094,43
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	508 115,00	3 286,82	662 255,67	662 255,67	665 542,49
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	94 000,00		106 043,16	106 043,16	106 043,16
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	94 000,00		106 043,16	106 043,16	106 043,16
	TOTAL	602 115,00	3 286,82	768 298,83	768 298,83	771 585,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	771 585,65

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	133 872,75	36 500,00	43 371,14	43 371,14	79 871,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	133 872,75	36 500,00	43 371,14	43 371,14	79 871,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	14 000,11	0,00	51 200,00	51 200,00	51 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 979,66	1 979,66	1 979,66
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00	350 000,00
	Total des recettes financières	214 050,11	200 000,00	203 229,66	203 229,66	403 229,66
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	347 922,86	236 500,00	246 600,80	246 600,80	483 100,80

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	176 605,68		189 417,16	189 417,16	189 417,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	77 586,46		99 067,69	99 067,69	99 067,69
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		254 192,14		288 484,85	288 484,85	288 484,85
TOTAL		602 115,00	236 500,00	535 085,65	535 085,65	771 585,65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		771 585,65
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	182 441,69
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1069 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	293 000,00		293 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	591 880,00		591 880,00
014	Atténuations de produits	38 000,00		38 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 670,00		123 670,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	38 000,00	0,00	38 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 200,00	0,00	15 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	34 000,00	99 067,69	133 067,69
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		189 417,16	189 417,16
Dépenses de fonctionnement – Total		1 143 750,00	288 484,85	1 432 234,85

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 432 234,85
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	64 043,16	64 043,16
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	153 700,00	0,00	153 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	25 618,13	0,00	25 618,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	457 829,93	42 000,00	499 829,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	28 394,43		28 394,43
Dépenses d'investissement – Total		665 542,49	106 043,16	771 585,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	771 585,65
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	103 115,00		103 115,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		42 000,00	42 000,00
73	Impôts et taxes	536 041,00		536 041,00
74	Dotations et participations	281 243,00		281 243,00
75	Autres produits de gestion courante	52 500,00	0,00	52 500,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	64 043,16	66 543,16
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		990 404,00	106 043,16	1 096 447,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	335 787,69
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 432 234,85
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	51 200,00	0,00	51 200,00
13	Subventions d'investissement	79 871,14	0,00	79 871,14
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	50,00	0,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		99 067,69	99 067,69
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		189 417,16	189 417,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00		350 000,00
Recettes d'investissement – Total		481 121,14	288 484,85	769 605,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 979,66
-----------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	771 585,65
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	294 360,86	293 000,00	293 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	3 500,00	3 500,00
60612	Energie - Electricité	46 900,86	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	2 500,00	2 600,00	2 600,00
60623	Alimentation	19 000,00	19 000,00	19 000,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	19 000,00	19 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 700,00	3 700,00	3 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	3 000,00	3 000,00
60633	Fournitures de voirie	700,00	700,00	700,00
60636	Vêtements de travail	1 300,00	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	2 300,00	3 500,00	3 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	2 800,00	2 800,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	35 600,00	20 200,00	20 200,00
6132	Locations immobilières	3 300,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	32 000,00	32 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	4 300,00	4 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 500,00	10 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	24 000,00	30 000,00	30 000,00
61524	Entretien bois et forêts	400,00	7 200,00	7 200,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 500,00	3 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	1 300,00	1 300,00
6156	Maintenance	4 000,00	7 000,00	7 000,00
6161	Multirisques	11 800,00	9 200,00	9 200,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	510,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6228	Divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	700,00	800,00	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 500,00	6 500,00	6 500,00
6238	Divers	500,00	600,00	600,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	950,00	500,00	500,00
6284	Redevances pour services rendus	10 000,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 100,00	1 100,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	579 641,00	591 880,00	591 880,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 900,00	1 900,00	1 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 800,00	5 800,00	5 800,00
6411	Personnel titulaire	251 700,00	266 000,00	266 000,00
6413	Personnel non titulaire	133 200,00	120 000,00	120 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 700,00	10 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 400,00	75 000,00	75 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	77 900,00	81 000,00	81 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 100,00	3 500,00	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 900,00	19 000,00	19 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	61,00	100,00	100,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	3 200,00	3 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	180,00	180,00	180,00

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	38 000,00	38 000,00	38 000,00
739211	Attributions de compensation	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	120 607,00	123 670,00	123 670,00
6531	Indemnités	50 300,00	50 300,00	50 300,00
6532	Frais de mission	100,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	4 200,00	2 200,00	2 200,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 800,00	5 800,00	5 800,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	7 000,00	7 000,00
6553	Service d'incendie	25 507,00	25 970,00	25 970,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	700,00	2 300,00	2 300,00
65548	Autres contributions	9 000,00	6 000,00	6 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 032 608,86	1 046 550,00	1 046 550,00
66	Charges financières (b)	42 000,00	38 000,00	38 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00	38 000,00	38 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 200,00	15 200,00	15 200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	15 000,00	15 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	34 000,00	34 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	34 000,00	34 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 104 808,86	1 143 750,00	1 143 750,00
023	Virement à la section d'investissement	176 605,68	189 417,16	189 417,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	77 586,46	99 067,69	99 067,69
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	77 586,46	99 067,69	99 067,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		254 192,14	288 484,85	288 484,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		254 192,14	288 484,85	288 484,85
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 359 001,00	1 432 234,85	1 432 234,85

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 432 234,85

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,86	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,86	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	116 215,00	103 115,00	103 115,00
7011	Ventes d'eau	0,00	500,00	500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	600,00	300,00	300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 100,00	800,00	800,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	15,00	15,00	15,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	13 500,00	14 000,00	14 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	500,00	500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	65 500,00	62 000,00	62 000,00
73	Impôts et taxes	570 983,00	536 041,00	536 041,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	452 983,00	468 141,00	468 141,00
73221	FNGIR	18 000,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	32 000,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	800,00	700,00	700,00
7336	Droits de place	200,00	200,00	200,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	18 000,00	18 000,00	18 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	288 366,00	281 243,00	281 243,00
7411	Dotation forfaitaire	117 069,00	116 000,00	116 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	58 000,00	59 000,00	59 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	65 000,00	65 000,00	65 000,00
74718	Autres participations Etat	7 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 351,00	4 348,00	4 348,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	13 946,00	14 395,00	14 395,00
7488	Autres attributions et participations	13 500,00	13 000,00	13 000,00
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	52 500,00	52 500,00
752	Revenus des immeubles	45 000,00	42 500,00	42 500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 045 564,86	987 899,00	987 899,00
76	Produits financiers (b)	10,00	5,00	5,00
761	Produits de participations	10,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 048 074,86	990 404,00	990 404,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	94 000,00	106 043,16	106 043,16
722	Immobilisations corporelles	42 000,00	42 000,00	42 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	52 000,00	64 043,16	64 043,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		94 000,00	106 043,16	106 043,16
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 142 074,86	1 096 447,16	1 096 447,16

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	335 787,69
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 432 234,85

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 297,00	25 618,13	25 618,13
2031	Frais d'études	972,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	7 325,00	25 618,13	25 618,13
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	353 692,33	454 543,11	454 543,11
2111	Terrains nus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2116	Cimetières	26 154,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	20 000,00	104 910,44	104 910,44
21312	Bâtiments scolaires	9 889,19	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	53 000,00	53 000,00
21318	Autres bâtiments publics	147 852,40	108 895,58	108 895,58
2135	Installations générales, agencements	4 548,00	18 249,87	18 249,87
2138	Autres constructions	10 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	18 716,00	50 405,48	50 405,48
21534	Réseaux d'électrification	52 433,32	17 419,42	17 419,42
21538	Autres réseaux	3 000,00	46 000,00	46 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	3 705,60	3 705,60
2182	Matériel de transport	2 316,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	7 786,06	7 786,06
2188	Autres immobilisations corporelles	56 783,42	42 170,66	42 170,66
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		361 989,33	480 161,24	480 161,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 125,67	153 700,00	153 700,00
1641	Emprunts en euros	145 425,67	153 000,00	153 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00	700,00	700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	28 394,43	28 394,43
Total des dépenses financières		146 125,67	182 094,43	182 094,43
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		508 115,00	662 255,67	662 255,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	94 000,00	106 043,16	106 043,16
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	52 000,00	64 043,16	64 043,16
13911	Etat et établissements nationaux	11 419,57	19 856,73	19 856,73
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 934,28	6 973,28	6 973,28
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	23 253,34	23 820,34	23 820,34
13918	Autres subventions d'équipement	179,81	179,81	179,81
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	838,00	838,00	838,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	250,00	250,00	250,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	10 625,00	10 625,00	10 625,00
	Charges transférées (9)	42 000,00	42 000,00	42 000,00
21318	Autres bâtiments publics	42 000,00	12 000,00	12 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		94 000,00	106 043,16	106 043,16

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		602 115,00	768 298,83	768 298,83
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		3 286,82
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		771 585,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	133 872,75	43 371,14	43 371,14
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	788,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	20 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	57 328,45	31 200,00	31 200,00
1322	Subv. non transf. Régions	5 380,00	6 242,14	6 242,14
1323	Subv. non transf. Départements	22 709,00	5 929,00	5 929,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	27 667,30	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		133 872,75	43 371,14	43 371,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,11	53 179,66	53 179,66
10222	FCTVA	4 000,11	41 200,00	41 200,00
10223	TLE	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 979,66	1 979,66
138	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes financières		214 050,11	203 229,66	203 229,66
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		347 922,86	246 600,80	246 600,80
021	Virement de la sect° de fonctionnement	176 605,68	189 417,16	189 417,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	77 586,46	99 067,69	99 067,69
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 205,00	1 205,00	1 205,00
28031	Frais d'études	13 238,00	13 436,00	13 436,00
28033	Frais d'insertion	106,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6 158,00	6 158,00	6 158,00
28051	Concessions et droits similaires	482,00	3 873,95	3 873,95
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	1 420,00	1 420,00
281318	Autres bâtiments publics	25 203,95	29 289,00	29 289,00
28135	Installations générales, agencements, ..	21 715,00	19 213,00	19 213,00
28138	Autres constructions	0,00	9 776,00	9 776,00
28152	Installations de voirie	890,00	890,00	890,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	512,00	512,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 848,98	1 934,61	1 934,61
28182	Matériel de transport	0,00	2 874,00	2 874,00
28184	Mobilier	2 260,00	1 291,73	1 291,73
28188	Autres immo. corporelles	3 479,53	7 194,40	7 194,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		254 192,14	288 484,85	288 484,85
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		254 192,14	288 484,85	288 484,85

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		602 115,00	535 085,65	535 085,65
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	236 500,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	771 585,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901 (1)
LIBELLE : Acquisition matériel

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 909 (1)
LIBELLE : Voirie

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pérorité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 225 000,00											
1641 Emprunts en euros (total)					1 225 000,00											
4352590	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	05/11/2014		25/11/2015	60 000,00	F		3,130	3,130	euros	A	P	N		A-1	
8421143	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	19/07/2013		25/07/2014	200 000,00	F		3,890	3,890	euros	A	P	N		A-1	
A170600E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	27/12/2016		25/03/2017	180 000,00	F		1,320	1,320	euros	T	X	N		A-1	
A1709045000	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	09/02/2009		25/05/2010	0,00	F		4,860	4,860	euros	A	P	N		A-1	
ARC21075	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	19/08/2004		25/09/2005	214 000,00	F		3,012	3,012	euros	A	P	N		A-1	
MIN214756EUR/0220191/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/05/2003		01/05/2004	121 000,00	F		4,960	4,960	euros	A	P	N		A-1	
MON242922EUR/0253873/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/02/2007		01/02/2007	200 000,00	F		4,240	4,240	euros	S	S	N		A-1	
MON268926EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	15/04/2010		01/09/2010	250 000,00	F		1,762	1,762	euros	T	X	N		A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00											
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00											

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 225 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICMIE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 011 620,72				101 764,33	37 641,47	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 011 620,72				101 764,33	37 641,47	0,00	0,00	0,00
4952590	N	0,00	A-1	50 763,19	15,00	F	3,130	2 492,68	1 588,89	0,00	0,00	0,00
8421143	N	0,00	A-1	145 576,67	9,00	F	3,880	12 187,21	5 662,93	0,00	0,00	0,00
A170800E	N	0,00	A-1	158 753,83	12,00	F	1,320	10 925,69	2 047,58	0,00	0,00	0,00
A1709045000	N	0,00	A-1	362 912,21	15,00	F	4,860	16 370,55	18 609,53	0,00	0,00	0,00
ARC21075	N	0,00	A-1	57 621,71	5,00	F	0,000	13 571,38	1 708,63	0,00	0,00	0,00
MIN214756EUR/0220191/001	N	0,00	A-1	70 126,07	9,00	F	4,860	5 126,35	3 192,17	0,00	0,00	0,00
MON242922EUR/0253873/001	N	0,00	A-1	100 412,56	7,00	F	4,240	10 787,43	4 144,35	0,00	0,00	0,00
MON268926EUR	N	0,00	A-1	45 454,48	0,00	F	1,360	30 303,04	687,39	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 011 620,72					101 764,33	37 641,47	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominat (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 6 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres Indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>turned</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 011 620,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		245 437,59	245 437,59
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		153 000,00	153 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	153 000,00	153 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		92 437,59	92 437,59
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	64 043,16	64 043,16
020	Dépenses imprévues	28 394,43	28 394,43

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	245 437,59	3 286,82	0,00	248 724,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		489 684,85	III 489 684,85
Ressources propres externes de l'année (a)		51 200,00	51 200,00
10222	FCTVA	41 200,00	41 200,00
10223	TLE	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		438 484,85	438 484,85
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	1 205,00	1 205,00
28031	<i>Frais d'études</i>	13 436,00	13 436,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	6 158,00	6 158,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	3 873,95	3 873,95
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 420,00	1 420,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	29 289,00	29 289,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	19 213,00	19 213,00
28138	<i>Autres constructions</i>	9 776,00	9 776,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	890,00	890,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	512,00	512,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	1 934,61	1 934,61
28182	<i>Matériel de transport</i>	2 874,00	2 874,00
28184	<i>Mobilier</i>	1 291,73	1 291,73
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	7 194,40	7 194,40
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	150 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	189 417,16	189 417,16

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
---------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	489 684,85	236 500,00	0,00	1 979,66	728 164,51
---	-------------------	-------------------	-------------	-----------------	-------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	248 724,41
Ressources propres disponibles	IV	728 164,51
Solde	V = IV – II (6)	479 440,10

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2° CLASSE	C	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
REDACTEUR	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT D ANIMATION	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2° CLASSE DES ECOLES MA	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	3,00	15,00	14,00	1,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	RENUMERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				944,89		Nature du contrat (5)
ADJOINT D ANIMATION	C	OTR	407,00	944,89	A	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				4 105,52		
ADJOINT D ANIMATION	C	OTR	372,00	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	348,00	1 309,39	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	348,00	960,23	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	348,00	305,53	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	348,00	967,51	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE APPRENTI	C	TECH	348,00	562,86	A	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				5 050,41		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 ECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emploi de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 10 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2019

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 401 000,00	4,09	14,10	0,00	197 541,00	4,09
TFPB	875 300,00	2,84	27,39	0,00	239 744,67	2,84
TFPNB	39 900,00	2,57	77,33	0,00	30 854,67	2,57
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	2 316 200,00	0,00			468 140,34	0,00

Amortissement des subventions

Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
13911 Aire de lavage	2008	37 256,10	16 758,00	20 498,10	20	1 862,00	18 636,10
	2009	34 150,74	13 474,00	20 676,74	20	1 707,00	18 969,74
	2010	86 177,60	30 156,00	56 021,60	20	4 308,00	51 713,60
	2011	40 906,51	12 270,00	28 636,51	20	2 045,00	26 591,51
	2015	16 578,42	2 486,76	14 091,66	20	828,92	15 749,50
	2016	3 596,25	359,62	3 236,63	20	179,81	3 416,44
	2017	8 341,77	417,00	7 924,77	20	417,00	7 924,77
	2018	170 197,85		170 197,85	20	8 509,00	161 688,85
Total		397 205,24	75 921,38	321 283,86		19 856,73	304 690,51
13912 Apt Benes	2009	20 000,00	8 000,00	12 000,00	20	1 000,00	11 000,00
	2011	21 863,00	6 558,00	15 305,00	20	1 093,00	14 212,00
	2012	1 200,00	300,00	900,00	20	60,00	840,00
	2013	25 826,00	5 164,00	20 662,00	20	1 291,00	19 371,00
	2014	2 520,00	378,00	2 142,00	20	126,00	2 016,00
	2016	7 285,50	728,56	6 556,95	20	364,28	6 921,23
	2018	60 805,89		60 805,89	20	3 039,00	57 766,89
	Total		139 500,39	21 128,56	57 565,95		6 973,28
13913 (école) voirie	2006	6 157,00	3 377,00	2 780,00	20	307,00	2 473,00
	2006	2 782,30	1 529,00	1 253,30	20	139,00	1 114,30
	2006	27 522,00	15 136,00	12 386,00	20	1 376,00	11 010,00
	2007	15 476,80	7 730,00	7 746,80	20	773,00	6 973,80
	2008	30 165,70	13 572,00	16 593,70	20	1 508,00	15 085,70
	2009	73 758,00	29 496,00	44 262,00	20	3 687,00	40 575,00
	2010	138 712,00	48 545,00	90 167,00	20	6 935,00	83 232,00
	2011	52 168,90	15 648,00	36 520,90	20	2 608,00	33 912,90
salle des fêtes	2012	12 562,00	3 140,00	9 422,00	20	628,00	8 794,00
	2013	53 585,88	10 716,00	42 869,88	20	2 679,00	40 190,88
Apt Benes	2014	5 854,89	876,00	4 978,89	20	292,00	4 686,89
	2015	500,00	75,00	425,00	20	25,00	475,00
Aire de lavage	2016	35 766,73	3 576,68	32 190,05	20	1 788,34	33 978,39
	2017	10 165,58	508,00	9 657,58	20	508,00	9 657,58
	2018	11 346,53		11 346,53	20	567,00	10 779,53
Total		476 524,31	153 924,68	322 599,63		23 820,34	302 938,97
13918	2016	3 596,25	359,62	3 236,63	20	179,81	3 416,44
	Total	3 596,25	359,62	3 236,63		179,81	3 416,44
13931 (école) voirie	2006	2 530,36	1 386,00	1 144,36	20	126,00	1 018,36
	2006	14 242,50	7 832,00	6 410,50	20	712,00	5 698,50
	Total	16 772,86	9 218,00	7 554,86		838,00	6 716,86
13932 (abri bus)	2007	5 000,00	2 500,00	2 500,00	20	250,00	2 250,00
	Total	5 000,00	2 500,00	2 500,00		250,00	2 250,00
13933 (voirie)	2006	30 010,57	16 500,00	13 510,57	20	1 500,00	12 010,57
	Total	30 010,57	16 500,00	13 510,57		1 500,00	12 010,57
13936 (voirie) voirie	2006	5 608,00	3 080,00	2 528,00	20	280,00	2 248,00
	2006	204 361,38	112 398,00	91 963,38	20	10 218,00	81 745,38

	2007	2 541,84	1 270,00	1 271,84	20	127,00	1 144,84
	Total	212 511,22	116 748,00	95 763,22		10 625,00	85 138,22
	TOTAUX	1 281 120,84	396 300,24	824 014,71		64 043,16	829 288,68

AMORTISSEMENTS

Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
2802	2011	1 607,02	1 607,02	2,02	5	-	-
	2016	12 052,80	4 820,00	7 232,80	10	1 205,00	6 027,80
	Total	13 659,82	6 427,02	7 234,82		1205,00	6027,80
28031	2004	1 119,46	1 119,46	-	5	-	-
	2008	57 557,50	57 557,50	-	5	-	-
	2009	27 009,27	27 009,27	-	5	-	-
	2010	2 508,01	2 004,00	-	5	-	-
	2011	2 087,02	1 251,00	-	5	-	-
	2013	189,67	189,67	-	1	-	-
	2014	13 634,00	10 904,00	2 730,00	5	2 730,00	-
	2015	40 127,84	24 076,14	16 051,70	5	8 025,00	8 026,70
	2017	12 438,00	2 487,00	9 951,00	5	2 487,00	7 464,00
	2018	972,00	-	972,00	5	194,00	778,00
Total	157 642,77	126 598,04	29 704,70		13 436,00	16 268,70	
28033	2007	223,90	223,90	-	5	-	-
	2008	11 733,33	11 733,33	-	5	-	-
	2009	3 592,47	3 592,47	-	5	-	-
	2010	589,20	589,20	-	1	-	-
	2010	2 832,08	2 264,40	-	5	-	-
	2011	1 398,61	1 398,61	-	5	-	-
	2014	533,32	318,00	-	5	-	-
	Total	20 902,91	20 119,91	-		-	-
28041512	2016	92 374,00	12 316,00	80 058,00	15	6 158,00	73 900,00
	Total	92 374,00	12 316,00	80 058,00		6 158,00	73 900,00
2805	avant	36 651,56	36 651,56	-	2	-	-
	2005	657,80	657,80	-	2	-	-
	2006	53,82	53,82	-	2	-	-
	2007	2 750,79	2 750,79	-	2	-	-
	Total	40 113,97	40 113,97	-		-	-
28051	2013	466,44	466,44	-	2	-	-
	2014	1 896,00	1 896,00	-	2	-	-
	2015	4 731,90	2 365,95	2 365,95	2	2 365,95	-
	2016	2 893,99	964,33	1 929,66	6	482,00	1 447,66
	2018	2 053,60	-	2 053,60	2	1 026,00	1 027,60
	Total	12 041,93	5 692,72	6 349,21		3 873,95	2 475,26
28128	2008	5 698,94	1 895,00	3 803,94	15	379,00	3 424,94
	2010	1 453,14	388,00	1 065,14	15	96,00	969,14
	2011	908,96	120,00	788,96	15	60,00	728,96
	2011	1 980,00	198,00	1 782,00	10	198,00	1 584,00
	2011	10 310,59	684,00	8 939,59	15	687,00	8 252,59
	Total	20 351,63	3 285,00	16 379,63		1 420,00	14 959,63

281312	2015	3 338,71	3 338,71	-	2	-	-	
	Total	3 338,71		-		-	-	
281318	2007	25 348,07	13 937,00	11 411,07	20	1 267,00	10 144,07	
	2008	26 303,75	13 150,00	13 153,75	20	1 315,00	11 838,75	
	2013	1 893,27	1 893,27	-	5	-	-	
	2013	223 735,17	74 577,70	149 157,47	15	14 915,00	134 242,47	
	2014	50 915,22	13 571,00	37 344,22	15	3 389,00	33 955,22	
	2014	102,00	102,00	-	1	-	-	
	2015	20 058,05	4 011,00	16 047,05	15	1 337,00	14 710,05	
	2016	8 882,36	1 184,00	7 698,36	15	592,00	7 106,36	
	2017	2 050,58	256,00	1 794,58	8	256,00	1 538,58	
	2017	26 204,63	1 746,00	24 458,63	15	1 746,00	22 712,63	
	2018	608,99		608,99	5	121,00	487,99	
	2018	48 589,36		48 589,36	15	3 239,00	45 350,36	
travaux en régie	2018	22 254,17		22 254,17	20	1 112,00	21 142,17	
	Total	456 945,62	124 427,97	332 517,65		29 289,00	303 228,65	
28135	2008	30 564,28	20 370,00	10 194,28	15	2 037,00	8 157,28	
	2009	104 769,49	67 358,00	37 411,49	15	6 984,00	30 427,49	
	2010	6 561,29	3 496,00	3 065,29	15	437,00	2 628,29	
	2011	7 981,24	3 724,00	4 257,24	15	532,00	3 725,24	
	2011	68 772,30	32 088,00	36 684,30	15	4 584,00	32 100,30	
	2012	34 584,30	13 830,00	20 754,30	15	2 305,00	18 449,30	
	2012	295,41	295,41	-	1	-	-	
	2013	19 408,24	19 408,24	-	5	-	-	
	2013	4 047,62	1 345,00	2 702,62	15	269,00	2 433,62	
	2015	1 426,57	855,00	571,57	5	285,00	1 141,57	
	2016	1 475,80	196,00	1 279,80	15	98,00	1 377,80	
	2017	4 484,40	298,00	4 186,40	15	298,00	4 186,40	
travaux en régie	2018	18 387,58		18 387,58	15	1 225,00	17 162,58	
	2018	2 389,35		2 389,35	15	159,00	2 230,35	
	Total	305 147,87	163 263,65	141 884,22		19 213,00	124 020,22	
28138	Aire de lavage	2016	3 480,00	2 160,00	1 320,00	8	435,00	885,00
Aire de lavage	2017	240 836,50	7 967,00	232 869,50	30	8 087,00	224 782,50	
	2018	3 200,00		3 200,00	10	320,00	2 880,00	
Aire de lavage	2018	28 027,75		28 027,75	30	934,00	27 093,75	
	Total	275 544,25	10 127,00	265 417,25		9 776,00	255 641,25	
28152	2012	116,13	84,00	32,13	8	14,00	18,13	
	2013	1 794,00	1 120,00	674,00	8	224,00	450,00	
	2015	778,80	465,76	313,04	5	155,00	158,04	
	2016	7 458,96	994,00	6 464,96	15	497,00	5 967,96	
	Total	10 147,89	2 663,76	7 484,13		890,00	6 594,13	
281534	2015	1 242,10		1 242,10	1,00	-	-	
	Total	1 242,10	-	1 242,10		-	-	
281578	2018	2 561,75		2 561,75	5	512,00	2 049,75	
	Total	2 561,75	-	2 561,75		512,00	2 049,75	
28158	avant	2 065,25	2 065,25	-		-	-	
	2003	1 254,14	1 254,14	-	10	-	-	
	2007	2 631,20	2 631,20	-	10	-	-	
	2009	4 925,61	4 428,00	497,61	10	497,61	-	
	2010	107,64	107,64	-	1	-	-	

	2010	7 480,98	5 983,00	1 497,98	10	747,00	750,98
	2011	187,28	187,28	-	1	-	-
	2012	1 900,00	1 900,00	-	5	-	-
	2012	6 125,91	2 448,00	3 677,91	15	408,00	3 269,91
	2013	435,35	435,35	-	1	-	-
	2013	614,11	380,00	234,11	8	76,00	158,11
	2017	917,98	917,98	-	1	-	-
	2017	744,00	93,00	651,00	8	93,00	558,00
	2017	1 716,00	113,00	1 603,00	15	113,00	1 490,00
	Total	31 105,45	22 943,84	8 161,61		1 934,61	6 227,00
28182	1992	14 295,60	14 295,60	-		-	-
	1996	10 997,20	10 997,20	-	10	-	-
	2000	26 437,71	24 799,02	2 643,00	10	2 643,00	-
	2006	8 055,00	8 055,00	-	10	-	-
	2007	6 600,00	6 600,00	-	10	-	-
	2018	2 316,00		2 316,00	10	231,00	2 085,00
	Total	68 701,51	64 746,82	4 959,00		2 874,00	2 085,00
28183	1995 à 1999	29 553,99	29 553,99	-		-	-
	2000	1 316,44	1 316,44	-	5	-	-
	2001	271,70	271,70	-		-	-
	2002	180,50	180,50	-	5	-	-
	2002	429,68	429,68	-	5	-	-
	2003	1 793,01	1 793,01	-	5	-	-
	2004	1 076,40	1 076,40	-	2	-	-
	2004	809,80	805,00	-	5	-	-
	2005	1 292,29	1 292,29	-		-	-
	2006	2 960,47	2 960,47	-	5	-	-
	2007	3 202,07	3 202,07	-	5	-	-
	2010	410,91	410,91	-	1	-	-
	2010	14 442,62	14 442,62	-	5	-	-
	2012	1 680,62	1 680,62	-	5	-	-
	2012	210,34	210,34	-	1	-	-
	2013	239,00	239,00	-	1	-	-
	Total	59 869,84	59 865,04	-		-	-
28184	1998	617,75	6 102,07	-	10	-	-
	1998	3 421,14	3 421,14	-	10	-	-
	1998	1 097,63	1 097,63	-	10	-	-
	1999	2 233,82	2 233,82	-	10	-	-
	1999	3 039,63	3 039,63	-	10	-	-
	2000	919,27	919,27	-	10	-	-
	2004	359,60	359,60	-	10	-	-
	2005	24 627,85	22 158,00	-	10	-	-
	2006	11 413,40	11 413,40	-	10	-	-
	2007	13 297,98	13 297,98	-	10	-	-
	2008	9 699,11	9 699,11	-	10	-	-
	2009	356,00	356,00	-	1	-	-
	2009	2 591,73	2 331,00	260,73	10	260,73	-
	2010	99,50	99,50	-	1	-	-
	2010	6 463,18	5 167,00	1 296,18	10	645,00	651,18
	2012	3 516,24	2 106,00	1 410,24	10	351,00	1 059,24
	2012	669,16	669,16	-	5	-	-
	2017	356,40	35,00	321,40	10	35,00	286,40
	Total	84 779,39	85 123,06	3 288,55		1 291,73	1 996,82
28188	1998	86 615,85	86 615,85	-	8	-	-
	2006	1 759,85	1 759,85	-	8	-	-

2007	15 556,23	15 556,23	-	5	-	-
2008	789,86	789,86	-	1	-	-
2008	17 144,63	17 144,63	-	5	-	-
2009	1 571,60	1 571,60	-	1	-	-
2009	9 564,71	9 564,71	-	5	654,76	-
2010	171,20	171,20	-	1	-	-
2010	3 475,47	2 821,00	654,47	5	-	-
2010	2 723,89	2 723,89	-	8	-	-
2011	433,89	433,89	-	1	-	-
2011	14 071,98	14 023,32	48,66	5	-	-
2012	3 855,45	3 729,45	126,00	5	126,00	-
2012	3 462,90	2 593,00	869,90	8	433,00	436,90
2012	333,00	333,00	-	1	-	-
2012	894,02	534,00	360,02	10	89,00	271,02
2013	1 187,93	1 187,93	-	1	-	-
2013	9 010,74	9 006,65	4,09	5	4,09	0,00
2013	400,31	250,00	150,31	8	50,00	100,31
2014	3 117,82	1 556,00	1 561,82	8	389,00	1 172,82
2014	1 242,89	1 242,89	-	1	-	-
2015	5 350,72	2 807,00	2 543,72	2	2 543,72	-
2016	934,57	372,91	561,66	5	186,00	375,66
2017	186,90	186,90	-	1	-	-
2018	389,83		389,83	1	389,83	-
2018	5 917,93		5 917,93	5	1 183,00	4 734,93
2018	11 463,96		11 463,96	10	1 146,00	10 317,96
Total	201 628,13	176 975,76	24 652,37		7 194,40	17 409,60
TOTAUX	1 858 099,54	924 689,57	931 894,98		99 067,69	832 883,80

IV - ANNEXE	IV
D - ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES:
 Pour : 14
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation: 11/04/2019

Présenté par le Maire (1)
 A Creissan, le 15 Avril 2019
 Le Maire (1)



Le Maire,

 Bruno BARTHES

PRÉFECTURE
 DE L'HÉRAULT
 24 AVR. 2019
 D.R.C.L
 GREFFE - P.F.R.A.

Délibéré par CONSEIL MUNINPAL (2), réuni (e) en session ordinaire
 A Creissan, le 15 Avril 2019
 Les membres de l'assemblée délibérantes (2),

Certifié exécutoire par Le Maire (1)
 Compte tenu de la transmission en préfecture, le....., et de la publication le.....
 A....., le.....

BARTHE Eric

BARTHES Bruno

BERNARD Peggy

BOISSEZON Delphine

DELMAR Michel

FONQUERLE Isabel

HERAIL Bernard

JULVE Jean-Luc

LADURELLE Krystel

LEGIER Joséphine

LECOMTE Corinne

MASSE Michel

MONTAGNE Stéphane

PAGAN Pierre

RAMI Martine

(1) Indiquer "le président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement: maire, président du conseil général...
 (2) L'assemblée délibérante étant: Le Conseil Municipal